

20 CAMÉRAS DÈS CETTE ANNÉE

Plein axe sur la vidéo-protection

MOREUIL Un vaste programme d'installation de caméras est prévu pour cette année. Le centre-ville, les entrées et sorties de la commune, ainsi que le Parc des sports sont ciblés.

L'installation de 20 caméras est prévue cette année à Moreuil, pour un montant de près de 100.000 € TTC et un restant à charge pour la commune de près de 25.000 €, soit 75.000 € de subventions (de l'État - au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux) et du département et la Fédération départementale Énergie de la Somme (FDE 80).

Nicolas Hector, adjoint au maire de la ville en charge du patrimoine et des travaux, observe : « Il y a des faits d'insécurité à Moreuil. Les rapports de gendarmerie font part d'une augmentation des atteintes aux biens, cambriolages, des incivilités... Mais il y a des endroits où les méfaits se sont calmés. Moreuil n'est pas Chicago. »

Nicolas Hector met en avant : « Les caméras de vidéo-protection ont une dimension dissuasive. Aujourd'hui, trois caméras (une sur la place Norbert-Malterre), une qui couvre le parc Boulanger, une autre au Parc des sports. »

Douze appareils seront disposés au total aux (six) entrées et sorties de la commune : « Une caméra contextuelle, secondée par une autre qui permet d'identifier des plaques d'immatriculation. »

Deux caméras couvriront la place Norbert-Malterre, deux le parc Boulanger et une partie de la place Victor-Hugo,



Nicolas Hector, adjoint au maire de Moreuil en charge des travaux, présente le plan de déploiement des caméras.

et une autre proposera une vue panoramique sur le Parc des sports. Nicolas Hector rappelle : « Des incivilités ont eu lieu au Parc des sports au terrain de boules, des tags sur la porte de la glacière, des vols au club house. »

L' élu rassure : « La vidéo-protection est

attendue par la gendarmerie et est bien accueillie par la population. La vidéo-protection est soumise à des règles très strictes et préserve la vie privée. Seules des personnes habilitées auront le droit de regarder les images. Le but n'est pas de regarder sans cesse les images. »

Il note : « Le système est entièrement évolutif. On pourra monter à 50 caméras. Sachant qu'on ne peut pas mettre une caméra dans chacune des rues. Plus on met de caméras, plus le coût d'entretien est important. »

Nicolas Hector glisse : « Nous avons la volonté à terme d'avoir une caméra mobile, pour lutter par exemple contre les dépôts sauvages. Nous travaillons sur le dossier de la vidéo-protection en équipe avec le maire et le directeur général des services. Nous sommes attentifs aux problèmes de sécurité des habitants. C'est un sujet d'actualité et de préoccupation. »

Une opération de sécurisation est en cours du Parc des sports. Des pierres ont été posées et des barrières munies de cadenas sont en cours d'installation, pour empêcher l'intrusion et le stationnement de véhicules sur le site (ce dispositif renvoie à un montant de 9 000 € TTC - acquisition du matériel - à la charge de la commune). Seront autorisés « les services de secours, des services municipaux et des responsables de clubs sportifs ».

À noter enfin qu'un second policier municipal va être recruté. Un cinémomètre sera acheté pour permettre aux forces de l'ordre d'« effectuer des contrôles de vitesse en ville », explique Marina Hall, la 1^{ère} adjointe. **Armand Prin**